

Nuevo Mundo Mundos Nuevos

Nouveaux mondes mondes nouveaux - Novo Mundo Mundos Novos - New world New worlds

Cuestiones del tiempo presente | 2020

Terre et territoire en pays mapuche, regards sur le temps long – Coord. Jimena Paz Obregón Iturra

CLAUDIO ESPINOZA ARAYA

Gouvernement local mapuche et reconfigurations territoriales: le cas de Tirúa

Mapuche local government and territorial reconfigurations: the case of Tirúa

Traducción de Martin Siloret

<https://doi.org/10.4000/nuevomundo.82601>

[08/10/2020]

Resúmenes

Français English

À partir d'une étude ethnographique conduite à Tirúa, petite commune située dans le centre-sud du Chili, cet article approche à une des voies du mouvement Mapuche contemporain, la voie politique institutionnelle, qui s'est manifestée à travers des mouvements ethnopolitiques qui ont tenté d'avoir accès aux gouvernements locaux pas seulement pour occuper des sièges dans les conseils municipaux mais surtout pour contrôler ces gouvernements et mettre en place des politiques conformément à des objectifs de caractère ethnique. Ce processus d'ethnisation compte différentes manifestations. Cet article se penche sur la relation entre le gouvernement local dirigé par un maire Mapuche et les reconfigurations territoriales de l'espace communal et infra-communal.

Based on ethnographic research carried out in Tirúa, a small commune located in south-central Chile, this article aims to provide an insight into one of the paths of the contemporary Mapuche movement, the political-institutional path, only to occupy some seats in municipal councils, but mainly to control such governments and from there implement policies based on objectives with an ethnic stamp.

This process of ethnization has various expressions. This article discusses the relationship between local government in the hands of a Mapuche mayor and the territorial reconfigurations of communal and infra-communal space.

Entradas del índice

Mots clés : Gouvernement local, Mapuche, ethnicisation, ethnographie, reconfigurations territoriales

Keywords : Local government, Mapuche, ethnization, ethnography, territorial reconfigurations

Notas del autor

Traduit de l'espagnol par Martin Siloret. Nous remercions le GIS Institut des Amériques de Rennes pour les fonds octroyés à la traduction.

Texto integral

Introduction

- 1 La transition vers la démocratie et la mise en œuvre de politiques multiculturelles au Chili a facilité l'émergence de nouveaux acteurs politiques, parmi lesquels les maires et conseillers municipaux mapuche. Nouveaux acteurs car bien que les mapuche aient de tout temps cherché à interagir avec l'État et la société nationale, cette interaction a pris des caractéristiques tout à fait nouvelles à partir des années 1990. Le mouvement mapuche, de sa naissance au début du *xxe* siècle jusqu'aux années 1960 environ, avait privilégié pour atteindre ses objectifs une certaine adaptation au cadre de l'État chilien, traduite par un effort constant de participation à la vie politique nationale, en particulier lors des élections législatives et municipales. Cette participation politique fut interrompue par la dictature militaire, qui causa une rupture entre les mapuche et l'État et un revirement de leur stratégie, dans un sens fortement ethnique.
- 2 Le retour à la démocratie et la volonté de rouvrir les canaux de participation permit d'associer au nouveau pacte social de nombreux acteurs, dont certains milieux mapuche qui déjà dans une approche à dominante ethnique, s'efforcèrent de conquérir les instances de pouvoir local et de les utiliser pour renforcer leur identité de peuple. Ainsi ont émergé des mouvements ethno-politiques pour lesquels ces instances constituaient un levier apte à renverser le cours des choses.
- 3 Au fil des deux dernières décennies nous avons assisté à une redistribution du pouvoir politique municipal, la représentation des mapuche ayant nettement augmenté, que ce soit en tant que maires ou que conseillers, bien qu'elle reste limitée. L'expression explicite de revendications ethniques explicites n'est pas systématique, mais tout de même majoritaire parmi eux. Certes, cette participation est structurée par d'autres dimensions de la vie politique, comme l'adhésion (idéologique ou instrumentale) aux partis politiques. Il nous semble pourtant que l'analyse de cet aspect est cruciale pour à la fois mieux comprendre les composants de l'action politique et apprécier les transformations provoquées par l'apparition et la consolidation des gouvernements locaux contrôlés par les mapuche.
- 4 Ces transformations sont liées en particulier à l'entrée du politique dans de nouveaux espaces, politique qui s'est par là ouvert à de nouveaux acteurs, qui en étaient jusque-là exclus pour l'essentiel. Ce déplacement a enclenché un processus de culturalisation de la politique et de politisation de la culture, les acteurs en question s'insérant dans les dynamiques politiques sans abandonner leurs dispositions culturelles, modifiant donc ces dynamiques, au centre du pouvoir communal comme à ses périphéries.
- 5 Cet article s'appuie sur une étude ethnographique conduite à Tirúa, petite commune située dans le centre-sud du Chili, pour étudier cet espace politique en transformation. Il s'agit de montrer comment la redistribution du pouvoir politique municipal reflète une des évolutions du mouvement mapuche contemporain lui-même et comment ce phénomène participe de plusieurs dynamiques tendant à ethniciser l'espace politique local et tout

particulièrement les reconfigurations territoriales de l'espace communal et infra-communal¹.

Les mapuche et la participation électorale

- 6 Les mapuche sont certes restés pour l'essentiel à la marge du système politique électoral chilien, mais des tentatives de participation ont existé à partir de la première moitié du ^{xx}e siècle. Ces tentatives sont corrélées à l'émergence des organisations mapuche à la même époque, suite à l'occupation de l'Araucanie par l'armée chilienne et la réduction territoriale des mapuche réalisée par les titres de propriété (*títulos de merced*) entre 1884 et 1929².
- 7 Ces organisations divergeaient sur de nombreux points mais partageaient une stratégie d'adaptation relative de la société mapuche à la logique de l'État chilien. Bengoa a appelé cette stratégie « la lutte pour l'intégration respectueuse³ » des mapuche à la société chilienne, signalant par là la volonté des organisations mapuche de participer pleinement à la vie politique nationale, en adoptant d'ailleurs des modes d'organisation analogues à ceux des organisations chiliennes d'alors. Suivant en cela la tendance générale de l'époque⁴, les dirigeants des organisations auraient également partagé la conviction selon laquelle le moyen le plus efficace pour obtenir des avancées significatives pour leur peuple était la représentation parlementaire⁵.
- 8 L'intérêt des organisations mapuche pour la compétition électorale nationale fut donc précoce et ne se démentit pas jusqu'au coup d'État de 1973. Dès la décennie 1920 des mapuche relevant d'organisations indiennes siégèrent, bien qu'en nombre limité, au parlement chilien⁶.
- 9 En ce qui concerne la participation mapuche à la compétition électorale municipale, la situation n'est guère différente, même si certains ont soutenu le contraire⁷. Les données montrent que, sans être quantitativement très important, le phénomène n'est pas pour autant négligeable et surtout qu'il a été croissant d'élections en élections durant la période pré-dictatoriale de 1941-1971 (la seule pour laquelle on dispose de données exhaustives). En d'autres termes, la stratégie d'intégration pleine et entière à la vie politique s'est affirmée également à l'échelle locale.
- 10 En 1935 Herminia Aburto Colihueque se présenta aux élections municipales ; secrétaire de la Fédération Araucane, elle était la fille du dirigeant mapuche Manuel Aburto Panguilef. Bien qu'elle ne fut pas élue, sa candidature inaugura une présence croissante des mapuche dans ces compétitions électorales, beaucoup de ces candidatures étant issues des organisations indiennes de l'époque⁸.
- 11 La participation des mapuche à la politique municipale ne diffère donc pas fondamentalement de celle des élections parlementaires : une participation croissante avec le temps, la majorité des élus étant issus d'organisations mapuche tout en se présentant au nom de partis représentant tout le spectre politique partisan.
- 12 Le coup d'État de 1973 mit un coup d'arrêt à cette dynamique. Les mapuche n'échappèrent pas au bouleversement politique qui frappa le pays. Parmi les nombreuses conséquences de la dictature sur le peuple mapuche figure en premier lieu la contre-réforme agraire⁹ et le Décret-loi 2568 de 1978¹⁰ qui se traduisirent par la division et la liquidation des communautés mapuche, introduisant la notion de propriété privée au sein des titres de propriété collective (*títulos de merced*).
- 13 La relation de la société mapuche avec l'État et la société nationale en fut transformée. Si avant la dictature militaire la volonté d'intégration avait primé, ensuite et pour les raisons que nous venons d'évoquer, les mapuche optèrent pour le refus de l'assimilation, l'affirmation des caractéristiques indiennes propres et la séparation de la culture mapuche de la culture chilienne¹¹. À la différence de de l'époque antérieure où les mapuche avaient participé à des mobilisations sociales autres qu'ethniques, à partir des années 1980 le mouvement a gardé ses distances avec les autres groupes, en soulignant sa particularité ethnique et l'autonomie de ses revendications.

Expériences ethnopolitiques dans la transition démocratique chilienne

- 14 Le retour de la démocratie permet d'accorder un espace d'expression aux exigences mapuche, mais ses dimensions se sont avérées à l'expérience très limitées. La transition vers la démocratie, malgré ses insuffisances¹², a bouleversé le contexte politique pour toutes les forces sociales de la société chilienne. Les forces politiques d'opposition au régime militaire accordèrent une place aux exigences indiennes dans leur programme de gouvernement, convergence symbolisée par l'Accord de Nueva Imperial de 1989 entre le candidat à la présidence Patricio Aylwin et les organisations et communautés mapuche.
- 15 Cet accord eut deux traductions concrètes¹³ : le respect, la protection et la promotion des droits et cultures et terres indiennes par l'État, affirmés dans le premier article de la Loi indienne n°19 253 adoptée en 1993 ainsi que la création (par la même loi) de la *Corporación nacional de desarrollo indígena* (CONADI) dont une des tâches principales consistait à acheter et restituer les terres à destination des communautés indiennes en étant dépourvues.
- 16 Malgré les limites de la loi et les critiques adressées alors à la CONADI, la question indienne put alors faire son entrée au cœur de l'État, offrant un cadre à la reconnaissance des droits des minorités ethniques du pays¹⁴. Cette date marque le début des politiques multiculturelles du gouvernement chilien, au sens des définitions proposées par les libéraux communautariens Kymlicka¹⁵ ou Taylor¹⁶ consistant à faire coexister les différences culturelles dans l'espace public en accordant des droits spécifiques basés sur la reconnaissance de ces différences, à l'instar des règles adoptées dans d'autres pays du continent¹⁷. Le « cycle de la décennie gagnée¹⁸ » s'ouvrirait alors.
- 17 Cette politique multiculturelle balbutiante s'avéra rapidement, au Chili comme ailleurs dans la région, d'une portée limitée, un « multiculturalisme officiel¹⁹ » certes caractérisé par l'affirmation de quelques droits stratégiques (dans le cas des mapuche, avec une esquisse de redistribution des terres agraires) mais dénué de tout aspect redistributif sur le plan économique, et n'apportant donc aucune solution aux inégalités sociales²⁰. Le processus de restitution des terres avança ainsi très lentement, ce qui incita de nombreuses communautés indiennes à faire pression sur les gouvernements de la *Concertación* en occupant les terres qui leur revenaient incontestablement. En parallèle, les progrès liés à la législation indienne étant entravés par les politiques néolibérales²¹, des organisations émergèrent ou se renforcèrent pour brandir la bannière de l'autonomie et revendiquer la pleine reconnaissance du peuple et/ou de la nation mapuche²².
- 18 Plusieurs tentatives de classification des différentes voies empruntées par les organisations mapuche contemporaines²³. Nous partageons ici l'analyse de Pairican²⁴ et considérons que le gros du mouvement mapuche contemporain de ces dernières décennies a emprunté deux directions principales. La première, qui constitue l'objet de cet article, est la voie politique, stratégie institutionnelle similaire à celle décrite par Burguete comme une stratégie « au sein de l'État²⁵ », en référence à des organisations qui, sans sortir du cadre légal, agissent dans certains espaces institutionnels étatiques, disputant le pouvoir à l'État dans une dynamique de négociation constante. Ces acteurs ne se contentent pas d'occuper des postes de pouvoir : ils disputent « concrètement ou symboliquement, les institutions, juridictions et gouvernements locaux, qui peuvent être, et sont, ethnicisés et signifiés comme proprement indiens²⁶ ». Dans le cas mapuche, ce processus se traduit pour l'essentiel par la tentative de groupes de conquérir les gouvernements locaux²⁷.
- 19 Cette tendance dépasse largement les frontières du Chili : à partir du milieu des années 1980, les transformations structurelles liées à la dite double transition²⁸ qui ont traversé la région, modifièrent le contexte de la participation des acteurs sociaux. On assista d'une part à un recul de l'État et de l'investissement public dans le domaine social, avec l'augmentation consécutive des taux de pauvreté, mais d'autre part et suite aux mesures de décentralisation, les vides laissés par l'État ont constitué des espaces de participation

favorisant la construction de mécanismes démocratiques locaux et donc l'émergence de nouveaux acteurs politiques²⁹.

20 Des processus tels que la montée en puissance des gouvernements locaux³⁰, l'émergence du local comme lieu d'identité³¹, la réémergence indienne³² et la mise au point de versions latino-américaines du multiculturalisme³³ ont créé ces dernières décennies un contexte favorable pour que de nombreux groupes indiens se lancent dans la conquête électorale de municipalités³⁴. Accéder aux gouvernements locaux passe dans de nombreux cas par des mouvements ethnopolitiques³⁵ visant l'ethnisation de l'espace politique municipal³⁶ c'est-à-dire un processus de réinvention et de réaffirmation de l'identité ethnique se traduisant également par des initiatives politiques actives de visibilisation de l'identité collective indienne et de revendication de droits et de mesures afférentes³⁷. La volonté d'aller au-delà d'une simple redistribution formelle du pouvoir politique municipal, afin de permettre aux gouvernements locaux indiens d'y imprimer réellement leur marque, est claire³⁸.

21 Au Chili des mapuche entr'aperçurent rapidement la possibilité de conquérir cette parcelle de pouvoir dans le but de promouvoir leur identité comme peuple à part entière³⁹. Si l'on avait pu observer depuis le milieu du ^{xx}e siècle déjà un intérêt des mapuche pour leur représentation dans les gouvernements locaux, après la chute de la dictature et avec le retour à la démocratie les municipalités sont devenues un axe stratégique majeur de l'action politique des mapuche⁴⁰. La première traduction en fut le nombre important de candidats mapuche aux élections municipales de 1992. Les années suivantes virent, parallèlement au développement d'un nouveau mouvement ethnique mapuche à l'échelle locale et régionale⁴¹ qui transforma parfois le gouvernement communal en objet de conflit politique⁴², non seulement une augmentation du nombre de candidats aux postes municipaux pourvus au suffrage direct, mais également une redistribution certaine du pouvoir politique municipal. En effet, si en 1992 4 maires et 48 conseillers mapuche furent élus, ces chiffres ont augmenté sans discontinuer lors des élections suivantes (1996, 2000, 2004 et 2008) pour atteindre 13 maires et 109 conseillers mapuche en 2012⁴³.

22 Il existe bien sûr des nuances voire des différences considérables entre ces maires. Tous ne relèvent pas de mouvements ethno-politiques, certains d'entre eux n'incluent même aucune revendication de type ethnique dans leur plateforme politique. Mais la plupart entrent tout de même dans cette catégorie et, élément notable, reconnaissent comme modèle à suivre le mandat du maire de Tirúa, Adolfo Millabur, élu depuis 1992 et qui a contribué de manière significative à un processus politique inédit au Chili⁴⁴, cas paradigmatique d'un mouvement ethno-politique cherchant à contrôler le pouvoir municipal, à partir duquel prendre des mesures allant dans le sens des exigences mapuche.

23 Malgré la portée limitée de la décentralisation chilienne⁴⁵, l'impact de ces mouvements ethnopolitiques sur les espaces politiques locaux reste significatif sur la distribution du pouvoir politique à l'échelle non seulement communale mais également et de manière indissociable infra-communale.

24 La politique locale et microlocale subit un processus d'ethnisation notable. Les maires mapuche contribuent, en donnant un tour ethnique à leur municipalité, au déplacement du politique depuis le lieu formel du siège de la municipalité vers les communautés, ouvrant par là l'espace du politique à de nouveaux acteurs. Ceux-ci introduisent avec eux l'ensemble de leurs attributs culturels, donnant lieu à un processus réciproque de politisation de la culture et de culturisation de la politique, comme l'a montré Boccara dans le cas de Carahue⁴⁶.

25 Dans les communes ayant connu plusieurs mandats successifs de maires mapuche, de nombreux éléments rendent compte de ce processus d'ethnisation. Ainsi de l'officialisation de la langue mapuche, le mapudungun, dans la commune de Galvarino, processus conduit par le maire Huaiquil, les conseillers municipaux mapuche et le Conseil territorial mapuche de Galvarino. Dans la commune voisine de Cholchol sont apparus des *machis*⁴⁷ en nombre impressionnant, assumant un rôle central dans les systèmes de santé interculturelle et les activités cérémoniales en vigueur dans la commune. Du côté de la

mer, dans la commune de Puerto Saavedra, un phénomène similaire s'est produit concernant la santé interculturelle en particulier autour des lonkos⁴⁸ qui, malgré les critiques exprimées à leur égard au sein du cercle dirigeant et intellectuel de la commune, se sont multipliés au fil de la décennie écoulée. On attribue d'ailleurs au maire mapuche Ricardo Tripainao (2004-2012) la promotion d'une génération entière de lonkos en tant que représentants et médiateurs entre la municipalité et les territoires infracommunaux de Puerto Saavedra.

26 L'iconographie mapuche est également abondante dans ces communes. Aux changements de nom de rues et de places, avec les remplacements (ou tentatives de remplacement) des noms des conquistadores espagnols ou des militaires chiliens par des héros mapuche, s'ajoutent des changements des blasons des villes, sur les façades et la décoration des bâtiments municipaux, sans parler de la présence croissante de sculptures et de drapeaux indiens. La ville de Coyhaique, assez éloignée du territoire mapuche historique mais qui compte aujourd'hui une forte minorité mapuche (environ 20 % de la population⁴⁹) est un cas particulièrement intéressant : une des premières mesures du maire mapuche élu en 2012, Alejandro Huala Canuman, fut de hisser le drapeau mapuche aux côtés du drapeau chilien au fronton du siège de la municipalité.

27 De telles transformations ont contribué de manière significative au renforcement de l'identité et de l'estime de soi des personnes mapuche⁵⁰. Les changements symboliques renvoient en effet à des questions plus profondes et au lancement de projets politiques alternatifs importants à l'échelle locale⁵¹. Si ces projets ne sont pas totalement séparables des dynamiques politiques nationales, ils gardent néanmoins une densité politique propre. Les facteurs environnants sont indispensables à leur compréhension – ils en sont d'ailleurs en bonne partie issus – mais ces expériences portent la marque des dynamiques locales et surtout sont pensées par les acteurs locaux comme leur étant propres.

28 Il nous semble possible de corrélérer empiriquement ce phénomène aux dynamiques électorales municipales : contrairement à la tendance nationale de baisse constante de la participation des électeurs⁵², on assiste au contraire dans ces communes à une hausse sans interruption de celle-ci⁵³.

29 Cette évolution à contre-courant nous paraît devoir être attribuée à la constitution de l'espace municipal comme enjeu, causant la convergence de dynamiques politiques d'une densité particulière. Les acteurs locaux s'investissent dans les élections municipales car, à l'inverse du reste du pays où ces échéances posent aux électeurs des questions d'importance minime et généralement consensuelles⁵⁴, dans ces communes les élections municipales mettent en jeu des questions plus cruciales.

30 En l'espèce nous faisons référence au décentrement du politique, dans lequel interviennent simultanément divers facteurs, en particulier l'ethnisation de l'espace politique local qui a provoqué l'émergence et l'empowerment d'acteurs jusque-là marginalisés et donc une transformation dans les relations de pouvoir à l'échelle infracommunale, que l'on peut relier à une série de reconfigurations territoriales. Nous allons maintenant appuyer cette thèse grâce aux résultats de notre enquête ethnographique portant sur le cas emblématique d'un mouvement ethnopolitique ayant réussi à prendre le contrôle d'un gouvernement local : la commune de Tirúa, où les modalités de l'ethnisation de l'espace politique local sont les plus facilement observables.

Un projet ethnopolitique à Tirúa

31 À l'extrême sud de la province d'Arauco, au bord de la côte escarpée du territoire mapuche, se trouve Tirúa, petite commune créée par décret présidentiel en 1972. Sa population d'environ dix mille habitants se répartit de manière équilibrée entre ceux qui se reconnaissent comme mapuche et ceux qui se reconnaissent comme non indiens (respectivement 47 % et 53 % selon le recensement de 2002). À partir de 1992, date des premières élections municipales postérieures à la dictature, Tirúa a connu des

transformations politiques considérables sous la houlette du maire et dirigeant mapuche Adolfo Millabur. L'aspect le plus saillant en fut la présence croissante des mapuche, jusque-là exclus pour l'essentiel du système politique local, au sein des instances municipales, au point d'y devenir hégémoniques⁵⁵.

32 Ce phénomène a été rendu possible par le développement d'un mouvement ethnopolitique qui a débouché sur une nouvelle capacité d'agir pour les communautés mapuche regroupées à l'échelle de territoires infracommunaux, une reconfiguration du territoire communal en conséquence, une ouverture de l'espace politique vers de nouveaux lieux, temps et acteurs, l'émergence de nouveaux leaderships indiens et enfin une compétition pour le pouvoir municipal, éléments qui participèrent tous d'une redistribution substantielle du pouvoir politique au sein de la commune⁵⁶.

33 Nous avons ainsi pu observer comment les autorités mapuche de Tirúa se sont appuyées sur les ressources légales créées par la politique multiculturelle de l'État à leurs propres fins, en leur attribuant un sens et un objectif ethnique. L'aspect le plus évident en est l'ethnisation de la commune, instance dont la signification a été réinvestie et transformée en outil au service d'objectifs de nature ethnique. Nous allons aborder plus bas un autre versant de ces transformations : la reterritorialisation de l'espace communal.

Reconfigurations territoriales et ethnisation de l'espace politique local

34 Malgré les obstacles innombrables que doivent affronter les municipalités dans la mise en œuvre de projets de développement décentralisés dans leur commune, un moyen semble permettre de tenir compte des dynamiques locales. Il s'agit du champ du redécoupage territorial, par exemple par le biais du Plan de développement communal (PLADECO) et du Plan régulateur. En s'appuyant sur ces ressources institutionnelles relevant des prérogatives de la municipalité, les autorités communales peuvent définir le type et les modalités d'application des mesures de développement concernant leur territoire.

35 Certaines analyses portant sur les revendications mapuche au niveau des instances municipales⁵⁷ ont estimé que recourir à ce levier pouvait renforcer le poids politique des mapuche sur leurs territoires ancestraux. Nos données révèlent qu'il en est ainsi à Tirúa : nous avons pu observer un renforcement et une nouvelle capacité d'agir de tous les territoires infracommunaux mapuche de la commune.

36 En ce sens il est possible d'affirmer que la politique territoriale de la municipalité de Tirúa a constitué un levier d'ethnisation de l'espace politique local. Cette politique de subdivision du territoire communal n'est pas propre à Tirúa mais répond à un paradigme en vigueur au Chili depuis le milieu des années 1990⁵⁸ ; la spécificité de Tirúa consiste à avoir mis ce paradigme au service de revendications politiques.

37 Deux objectifs distincts mais liés ont guidé cette politique territoriale. Le premier, pratique et de court terme, consistait à améliorer l'application des programmes publics grâce à la participation active des sous-territoires communaux dans la mise au point, la programmation et l'exécution des projets de développement. Cet objectif relève du discours officiel des autorités municipales et cache un second objectif, implicite, de plus long terme et de nature idéologique et culturelle, consistant à recomposer ou réinventer d'anciennes alliances territoriales mapuche. Par là la politique communale s'invita dans les lieux mapuche et positionna ainsi les mapuche comme protagonistes de la nouvelle politique locale que prétendait instaurer le maire de la commune Adolfo Millabur.

38 La centralité du concept de territoire dans ce paradigme de développement⁵⁹ constituait une opportunité à saisir pour les dirigeants mapuche à l'origine du projet ethnopolitique à Tirúa. Leur objectif de renforcer les territoires ancestraux mapuche en recomposant ou

réinventant les anciennes alliances territoriales est entré en concordance avec le cadre théorique des politiques de développement local.

39 Suite à la publication en 1998 du PLADECO, les autorités municipales, s'appuyant sur des critères géographiques, démographiques, productifs, économiques et culturels, ont procédé au découpage de la commune en deux sous-ensembles mapuche : *Tirúa Norte* et *Tirúa Sur Costa*, auxquels sont ensuite venus s'ajouter ensuite trois autres ensembles, ceux-ci de caractère interethnique : *Quidico*, *Tirúa Pueblo* et *Tirúa Cordillera*.

40 Les critères de délimitation des sous-territoires mapuche, d'ordre culturel, furent certes explicités et appliqués par les autorités municipales, mais s'appuient sur des antécédents, en l'occurrence ce que l'on pourrait appeler des alliances pré-existantes, c'est-à-dire des liens anciens, parentaux ou rituels, entre les communautés mapuche de Tirúa. Pour cette raison la commune a commencé son redécoupage par Tirúa Sur Costa et Tirúa Norte, où les dynamiques supracommunautaires étaient réelles, incarnées notamment par l'organisation Pu Lafkenche au sud de la commune.

41 La municipalité se lança alors dans la recomposition (ou la consolidation) des territoires transcendant les communautés assignées aux réductions indiennes. Le processus ne fut pas sans erreurs, comme le témoignage du maire Millabur permet de le remarquer :

« Cela a commencé quand je venais de prendre mes fonctions de maire. Si tu prends la proposition de l'Identité Lafquenche, de cette époque, quand il s'agissait de sept points (...) il s'agissait de la convention 169, de la reconnaissance constitutionnelle, et de la reconnaissance d'espaces territoriaux. Et nous, dans cette inspiration, depuis mon poste de maire, nous avons voulu répliquer les espaces territoriaux. Déjà comme un exercice explicite d'organisation des gens en territoires et d'exercice de droits en fonction de ces territoires. Et nous avons ainsi constitué Tirúa Sur depuis Quidico jusqu'à Casa de Piedra, Lleu Lleu, la cordillère, etc. Ce que nous n'avons pas pris en compte à cette époque, par manque de connaissance de notre part, c'était les relations socioculturelles propres à ces territoires, par exemple nous nous sommes trompés avec Quidico et Tirúa Sur, parce que nous nous sommes rendu compte qu'ils sont distincts non seulement physiquement, mais aussi socioculturellement, par exemple par les relations de parentèle, le rehue, les ayllarehues, etc. Pour les rehues, nous nous sommes dit, on va les diviser ici parce que là ils s'entendent mieux, etc. mais nous n'avons pas pris en compte le fait qu'ils se réunissent en fonction du nguillatúe. Le nguillatúe était une dynamique très importante à prendre en compte. C'est pour ça qu'au départ nous avons pris Ponotro comme une seule communauté. Et nous nous sommes rendu compte qu'il y avait quelque chose comme sept titres de propriété, et donc qu'ils dépendaient de quelque chose comme sept lonkos différents dans le passé, et donc que ça revenait à les regrouper de force. Donc ça c'était un rehue. La même chose pour Tirúa Sur ; c'est pour ça que si tu regardes Tirúa Sur à partir des Chilcos, c'est une tout autre dynamique parce que les liens de parenté sont très différents, ils ont une histoire différente, et entre Commilahue et ici c'est aussi différent, parce que leur rehue à eux n'était pas le même⁶⁰. »

42 Sous-jacent derrière l'action de Millabur on perçoit le désir de susciter une nouvelle territorialité à caractère mapuche. Millabur lit le territoire communal et a l'intuition d'alliances pré-existantes, avant de le constater en travaillant avec Pu Lafkenche, mais dans sa volonté d'élargir cette méthodologie de travail territorial, il commet des erreurs, par exemple en incluant Ponotro, situé au centre de la commune, dans Tirúa Sur Costa. Malgré tout, cette institution d'une territorialité mapuche, recomposée ou réinventée, illustre l'utilisation de l'infrastructure étatique pour répondre à des exigences de type ethnique. Les dirigeants de l'organisation *Identidad Territorial Lafkenche* portaient la revendication de la reconnaissance d'espaces territoriaux mapuche et de l'attribution à ces territoires de droits spécifiques⁶¹, une fois que ces dirigeants accèdent aux autorités municipales, ils parviennent à mettre en pratique ces discours. Millabur applique donc en tant que maire ce qu'il souhaite en tant que dirigeant mapuche.

43 Pour en revenir à l'objectif formel de la politique territoriale, celui de l'affirmation de l'échelle locale comme moteur de développement, la modalité fut effectivement participative : en effet les conventions d'investissement étaient élaborées au cours de réunions associant autorités régionales, provinciales et communales, agents financeurs et

groupements de dirigeants de sous-territoires, groupements que l'on a appelé suite au Programme Orígenes⁶² les « Plateformes territoriales » (*Mesas territoriales*).

44 Une caractéristique reconnaissable de ce type de dynamique participative est une certaine adaptation de ce que l'on pourrait appeler l'instance d'*en haut*, c'est-à-dire les autorités, relativement aux instances d'*en bas*, en particulier les espaces-temps des communautés mapuche. Ainsi les réunions avec le gouverneur provincial ne se tenaient plus dans les villes de Cañete ou de Concepción mais dans les sous-territoires eux-mêmes, au siège des communautés indiennes.

45 N'idéalisons pas cependant ce type de réunions. Comme l'a montré une étude de la FAO⁶³, bien qu'elles mettent au point, planifient et expliquent les mesures à appliquer, elles n'ont pas toujours signifié une implication effective des acteurs locaux et de nombreux projets ont au contraire reproduit une logique verticale. Pour autant, la dynamique naissante dont cette procédure témoigne est radicalement différente de l'antérieure. Auparavant, les autorités parlaient tandis que les mapuche écoutaient ; ceux-ci n'étaient certes pas passifs : ils s'opposaient quand ils le jugeaient nécessaire, mais lorsqu'il s'agissait d'investissements, le silence valait consentement. Dans les réunions auxquelles nous avons pu assister à Tirúa la situation était tout à fait différente : les dirigeants mapuche participaient activement à la discussion par le biais de questions et à l'occasion par des objections. Le plus remarquable était le rôle adopté par le maire Millabur dans la plupart des réunions : intermédiaire, mais surtout représentant des communautés. Alors que l'envoyé du Ministère des Travaux publics exposait un projet d'investissement portant sur le revêtement des routes, le maire, prenant la parole comme s'il était un dirigeant mapuche parmi d'autres, demanda combien de temps allaient rester les engins, quand le chantier serait terminé, combien de personnes de l'extérieur arriveraient dans les communautés, où les engins seraient stockés et autres questions de même nature ; les autorités des agences gouvernementales devaient apporter des réponses à chacune des interrogations du maire. Ainsi, même si l'on peut mettre en doute le caractère horizontal de l'exécution finale des programmes de développement, la forme adoptée rompt avec la verticalité de la période passée, ou tout du moins la remplace par une verticalité intra-mapuche, sous la houlette de Millabur.

46 Ces instances ne sont rien d'autre que le reflet des tentatives des autorités mapuche de la municipalité de redistribuer le pouvoir en direction des territoires infra-communaux. Il s'agit d'une manière d'introduire la politique dans les espaces-temps mapuche. Évidemment, ces tentatives ne se concluent pas toujours comme prévu : bien souvent circonstances et acteurs locaux réélaborent et infléchissent leur mise en œuvre. Le cas le plus clair de prise de contrôle par les territoires infra-communaux est sans doute celui de la Plateforme territoriale Ponotro-Quidico.

La constitution d'un nouveau territoire

47 Le lancement de la deuxième étape du Programme Orígenes en 2006 fut certes décisif dans la mise sur pied de la Plateforme territoriale Ponotro-Quidico, mais à l'instar de l'organisation Pu Lafkenche, elle s'appuie sur des alliances préexistantes et les dynamiques politiques des deux dernières décennies.

48 L'association comprenait à son apogée dix communautés indiennes, son noyau d'origine se constituant de quatre communautés de Ponotro, lieu enclavé sur la route reliant la localité côtière de Quidico au centre de la commune. Les communautés mapuche résidant dans cette localité multi-ethnique ont entretenu un contact intense et prolongé avec la population non indienne, tout en gardant (peut-être pour cette raison même) un fort attachement à leurs caractéristiques culturelles. Non contentes d'être reliées entre elles par diverses alliances de parentèle, ces communautés se sont constituées comme rehue, instance de reproduction symbolique mapuche, ce qui a conduit à les caractériser comme

communautés culturelles et non politiques, contrairement à certaines de leurs homologues.

49 Une première tâche des autorités mapuche de la commune fut donc de redistribuer une part de pouvoir politique à ces groupes, c'est-à-dire de les politiser. Le maire a eu recours à une stratégie récurrente dans ce type de mouvement ethnopolitique : s'appuyer sur les ressources légales mises à disposition par l'État, en l'espèce la loi indienne 19 253, pour accorder un statut politique spécifique aux communautés et ainsi les inclure dans la dynamique politique locale. En somme, les acteurs locaux ont transformé une loi visant à ethniciser les groupes en mécanisme d'ethnisation de l'espace politique local lui-même.

50 La Loi indienne ouvrit en particulier la possibilité de revenir sur le décret-loi 2658 qui avait dissout la propriété communautaire des terres indiennes et créé les conditions de leur entrée sur le marché foncier. La loi opéra un renversement en rendant possible la reconnaissance des communautés et associations mapuche par la CONADI avec un statut juridique spécifique, participant ainsi à la réethnisation des zones rurales.

51 Cette possibilité, qui commença à être exploitée à Tirúa à partir de 1994, permit aux mapuche, en plus d'accéder à une série d'avantages limités comme des bourses de formation ou l'accès à l'achat de terres, d'obtenir un espace privilégié de participation aux décisions politiques concernant la commune, alors que jusque-là ils ne participaient pas à la politique locale – ou bien de manière marginale à travers les conseils de quartier (juntas de vecinos). À partir de la création officielle de la communauté de Ponotro en 1996, incluant à l'origine les quatre communautés territoriales⁶⁴ y résidant, le maire commença à traiter sur le plan politique avec l'organe émanant de ladite communauté indienne plutôt qu'avec l'interlocuteur de référence jusque-là, la junta de vecinos, habituellement contrôlée par les non-indiens. L'espace politique infra-communal a ainsi connu une reconfiguration significative, l'ancienne organisation territoriale de médiation entre les habitants et la municipalité étant privée de ses prérogatives au bénéfice de la communauté indienne. La dynamique politique locale s'est ainsi ouverte à de nouveaux espaces et de nouveaux acteurs, sans pour autant que la junta de vecinos soit dépouillée de toute représentativité : elle a continué à représenter les habitants non-indiens mais les indiens ont été dès lors représentés par une instance propre, promue, stimulée et appuyée par la municipalité.

52 L'étape suivante, activement promue par le maire, consista à étendre cette communauté à un territoire plus vaste, la joignant aux deux grands territoires que Millabur et son équipe avaient initialement identifié comme mapuche : Tirúa Norte et Tirúa Sur Costa.

53 Les communautés de Ponotro avaient d'abord refusé une invitation de la part des dirigeants de Tirúa Norte, du fait de leur réticence à s'associer aux partis politiques, très présents dans nord de la commune. Elles donnèrent en revanche une réponse favorable à l'invitation émanant des communautés de Tirúa Sur Costa et intégrèrent ensuite, en tout cas du point de vue administratif et de la politique territoriale municipale, le sous-territoire en question. Ce découpage spatial était facilité par le fait que Ponotro partage avec le sud de la commune une géographie et un système productif similaires.

54 Cette participation fut pourtant de courte durée, pour deux raisons. D'abord l'association Pu Lafkenche, qui avait réussi à obtenir l'exploitation exclusive des ressources marines sur une zone définie suite à la Loi générale sur la pêche et l'agriculture de 1991, n'inclua pas le secteur de Ponotro dans les bénéficiaires. Plus tard, au lancement du Programme Orígenes, les mapuche de Ponotro, déjà divisés en quatre communautés juridiques différentes, furent maintenus à l'écart. Dès lors, les communautés en question se sont retirées et ont cessé de participer à Tirúa Sur Costa et initié un processus de réorganisation afin d'éviter la marginalisation.

55 L'occasion ne tarda pas à arriver. En 2006 commença la seconde étape du Programme Orígenes, qui concernait cette fois-ci principalement le secteur de Ponotro, c'est à dire les quatre communautés mapuche y étant constituées. Ces communautés avaient déjà commencé à renforcer leur organisation commune mais le programme accéléra le processus. Cette seconde étape concernait en outre deux communautés de Quidico (Agustina Lincopi et Francisco Namoncura) et deux de Tirúa Pueblo (Antonio Paillao et

Lorenzo Quintrileo, cette dernière comprenant également des terres relevant de Quidico) qui composèrent dès lors la nouvelle Plateforme territoriale aux côtés de celles de Ponotro (Juan Huenulao, Miguel Yevilao, Gerónimo Ancalao et José Antipi).

56 Une communauté supplémentaire rejoignit ensuite la Plateforme territoriale, Juan Canío, qui appartenait à Tirúa Sur Costa et qui s'était scindée de la communauté Tranicura. La première étape du Programme Orígenes n'ayant pas porté ses fruits sur le plan légal, elle en était restée en dehors avant donc de participer à la deuxième étape par le biais de son inclusion dans la Plateforme territoriale de Ponotro⁶⁵.

57 Bientôt la Plateforme territoriale intégra une dixième communauté, Millanao Atahualpa, qui resta cependant hors du Programme Orígenes. Son intégration à l'initiative des communautés membres illustre comment, malgré le rôle déclencheur du Programme Orígenes et de la politique municipale dans l'association des communautés, la Plateforme territoriale s'est rapidement inscrite dans des processus et des projets autonomes, quitte à contrarier l'esprit des initiateurs de ces programmes.

58 Une première illustration de cette tendance peut être trouvée dans la construction d'une territorialité distincte, une reterritorialisation émergeant en quelque sorte de la discrimination. Nous avons vu que les communautés de Ponotro avaient été exclues du processus propre à Tirúa Sur Costa et qu'elles avaient emprunté, faute de mieux, une voie plus autonome à laquelle se sont jointes d'autres communautés délaissées par les premiers projets territoriaux de la municipalité, puis une communauté supplémentaire, Juan Canío, elle aussi d'une certaine manière exclue du processus de Tirúa Sur Costa, et enfin dans un geste que l'on peut qualifier de pure solidarité de la part des communautés de la plateforme, une communauté qui venait de se former. Cette dernière communauté, Millanao Atahualpa, était considérée par beaucoup de mapuche de Tirúa comme une « invention », constituée de personnes mapuche uniquement par leur nom de famille, qui ne s'étaient jamais reconnus comme tels avant que l'attribution de ressources spécifiques ne confère un intérêt instrumental à cette identité. Quoi qu'il en soit, la Plateforme territoriale décida de l'accueillir et de la soutenir, en renforçant sa direction, en enseignant les traditions mapuche à ses membres et s'appuyant sur des professionnels pour attester auprès du CONADI leur « qualité d'indiens ».

59 La progression de cette reterritorialisation ne fut pas aisée. À l'exception du président de la communauté Antipi, les autres dirigeants avaient peu d'expérience politique. De plus, cette nouvelle territorialité se construisait avec des communautés qui, à l'exception de celles de Ponotro, n'entretenaient pas de relations réciproques auparavant. La tâche la plus urgente consistait donc à établir une relation de confiance mutuelle.

60 Les objectifs politiques de la plateforme territoriale suivaient la ligne générale du mouvement conduit par Millabur, tendant par exemple à construire une organisation propre, basée sur des critères endogènes et autant que possible autonome d'autres instances comme les partis politiques. L'attribution des ressources du Programme Orígenes constituait également un but central mais leur répartition n'était qu'un point de départ, elle devait être mise au service d'initiatives diverses visant le développement de toutes les communautés de la Plateforme :

« Nous ne l'avons pas appelée « plateforme territoriale », mais Orígenes. Mais on voit que nous allons bien et que nous avons de plus en plus confiance en nous, dans le fait d'être une grande association indienne. Nous pouvons peut-être devenir une entreprise, une corporation éducative. Le statut d'Association est bon, il nous permettrait de travailler sur la question de la côte, mais nous ne pouvons pas nous contenter de nous organiser sur la côte, il faut que nous nous donnions l'objectif d'être capables de créer nos propres emplois, sans toujours dépendre des politiques d'emploi et de tout ce qui vient du gouvernement.

L'idée est de parvenir à constituer une organisation, avec un nom bien identifié, qui nous identifie tous. Ici il y a des professionnels qualifiés, l'idée est de leur donner de la place quand ils reviennent de formation, pour faire quelque chose de grand⁶⁶. »

- 61 Liée à cette ambition de « faire quelque chose de grand », plusieurs idées ont émergé, certaines totalement contradictoires avec celles des organismes financeurs. Ainsi les dirigeants de la Plateforme territoriale de Ponotro tentèrent de contrôler et de renforcer une école publique existant dans le secteur. Depuis le milieu des années 1990 l'école en question avait appliqué un programme d'Éducation interculturelle bilingue, enjeu cher aux communautés mapuche locales. Cependant le nombre d'élèves avait progressivement diminué, du fait de l'arrivée d'un nouveau type d'établissements scolaires : les écoles privées subventionnées⁶⁷. Bien que dénuées de toute pertinence locale particulière sur le plan éducatif, ces écoles offraient le transport gratuit des élèves de leur domicile à l'école, ce qui, compte tenu du froid et de la pluie caractérisant la région, rencontra l'enthousiasme des familles concernées.
- 62 Le projet des dirigeants consista donc à récupérer cette école pour renforcer le programme interculturel, établissant par l'entremise d'un directoire représentatif des dix communautés, un contrôle sur elle. Ce n'était pas chose facile puisqu'il fallait d'abord compter avec l'autorisation de la municipalité pour outrepasser les prérogatives limitées des communautés puis obtenir les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la structure.
- 63 Le maire Millabur, malgré quelques réticences, conclut que la municipalité soutiendrait le projet à certaines conditions. Quant aux ressources, les dirigeants sollicitèrent un soutien financier et humain auprès des administrateurs régionaux du Programme Orígenes. Nous avons été témoin de la présentation du projet aux dirigeants du programme. La directrice régionale montra une certaine fierté à voir les dirigeants indiens prendre en main leur territoire, après des années d'exclusion et de marginalisation. Puis, questionnés sur le mode de financement du futur établissement, les chefs indiens répondirent qu'ils avaient l'intention d'adopter le statut d'école privée subventionnée. Les responsables du programme prirent immédiatement un air défait, la directrice elle-même leur rappelant, tentative aussi désespérée qu'inutile, qu'il s'agissait justement du sujet dont le pays tout entier débattait au même moment et que les forces progressistes -autrement dit, elle et ses camarades- soutenaient l'idée d'une éducation publique, sans intervention d'aucun acteur privé. Peine perdue : les dirigeants indiens avaient déjà décidé du chemin à suivre.
- 64 Le projet ne vit jamais le jour pour des raisons diverses. Il illustre pour autant combien les projets exogènes, en l'occurrence le Programme Orígenes, peuvent emprunter des directions imprévues une fois confrontés aux situations locales, au point de contredire les idées des responsables de ces mêmes projets.
- 65 Un autre projet issu de la Plateforme territoriale se concrétisa effectivement. Ses dirigeants, confirmant ainsi leur nouvelle capacité d'initiative, s'organisèrent pour présenter une candidature commune à tout le territoire infra-communal afin de conquérir un siège au conseil municipal.
- 66 Jusqu'aux élections municipales de 2008, le comportement électoral de ces communautés s'était adapté aux accords passés entre le maire Millabur et les deux grands sous-territoires mapuche de la commune, Tirúa Norte et Tirúa Sur Costa. Ils souhaitaient dorénavant participer plus directement au pouvoir local.
- 67 À l'instar de ce qu'a observé Danielle Dehove à Guerrero (Mexique) où l'un des facteurs du maintien de la rotation des autorités municipales était la redistribution des ressources, les dirigeants de la Plateforme territoriale, après plusieurs revirements, désignèrent le président de la communauté Jorge Colil comme candidat au conseil municipal de Tirúa pour les élections de novembre 2008. Suite à un processus qui ne fut pas sans laisser de traces, en particulier chez les dirigeants qui avaient nourri quelque espoir d'être désignés eux-mêmes, la plateforme obtint un représentant au conseil municipal. Colil exerça son mandat de conseiller municipal de 2008 à 2014, dans une assemblée presque intégralement composée de mapuche, puisqu'outre le maire, cinq des six conseillers municipaux étaient indiens.

Conclusions

- 68 Le surgissement des organisations mapuche dans les premières décennies du ^{xx}e siècle, première impulsion de ce qui allait devenir le mouvement mapuche contemporain, avait une caractéristique bien identifiable : sa stratégie de participation pleine et entière à la vie politique nationale dans l'objectif de corriger les conditions iniques qui leur étaient faites depuis la réduction territoriale de la fin du ^{xix}e siècle. Cela supposait notamment de participer aux élections parlementaires et municipales.
- 69 Aucune modification significative de cette situation d'inégalité n'intervint pourtant dans les décennies suivantes. Pire, certaines périodes comme la dictature militaire se sont caractérisées par son aggravation, ce qui, combiné à d'autres facteurs de caractère global, a facilité l'émergence à la fin du ^{xx}e siècle d'un mouvement indien de nature nouvelle, fortement ethnique se projetant dans différentes directions mais toujours avec un objectif politique.
- 70 Une de ces orientations a consisté à tenter de manière plus volontaire que par le passé d'accéder aux instances locales de gouvernement, non plus seulement pour occuper quelques sièges dans les conseils municipaux, mais pour les contrôler pleinement et, à partir d'eux, appliquer des politiques aux objectifs ethniques.
- 71 Le cas emblématique de ces gouvernements locaux contrôlés par les mapuche est la commune de Tirúa et son maire Adolfo Millabur. Au fil des deux dernières décennies s'y est constitué un projet ethnopolitique qui a incontestablement transformé l'espace politique local. Ce projet, en cohérence avec sa matrice idéologique, n'est jamais sorti du cadre institutionnel mais, se distinguant en cela de la formule libérale de la neutralité politique, a souhaité imprimer une marque clairement mapuche, tentant d'ouvrir le champ politique à de nouveaux acteurs. Il s'est agi d'inverser la hiérarchie des facteurs, l'un d'entre eux étant comme nous l'avons montré dans cet article, le redécoupage territorial afin de rendre une capacité d'agir aux acteurs mapuche auparavant exclus.
- 72 La plateforme territoriale Ponotro-Quidico représente le développement notable de la capacité d'agir d'un territoire infracommunal resté jusque-là à la marge de la dynamique politique locale et qui, dans le cadre d'un processus d'ethnisation de la politique municipale, s'est transformé en véritable acteur politique. Les processus de reterritorialisation et le développement consécutif de la capacité d'agir des territoires infracommunaux débouchèrent sur un phénomène indiscutable : l'augmentation considérable de la participation mapuche aux élections municipales et une redistribution significative du pouvoir politique local.

Notas

1 Par échelle infra-communale nous entendons les espaces inférieurs à l'échelle municipale qui abritent des instances sociopolitiques comme les communautés indiennes, les conseils de quartier (juntas de vecinos) ou d'autres types d'organisations fonctionnelles ou territoriales qui, entre autres effets, établissent un lien entre la société civile et le gouvernement local.

2 Foerster R. et Montecino S., *Organizaciones, líderes y contiendas mapuches (1900-1970)*, Santiago, Centro de Estudios de la Mujer, 1998, p. 14.

3 Bengoa J., *Historia de un conflicto. El Estado y los mapuches en el siglo xx*, Santiago, Planeta, 1999.

4 Salazar, 2009.

5 Foerster R. et Montecino S., *Op. Cit.*

6 *Ibid.* ; Cayuqueo P., *Participación y voto mapuche en las municipales*, 2006.

7 Aylwin J., « Pueblo mapuche y municipio: una reflexión desde el derecho », in Morales R., *Municipios: Participación (o exclusión) mapuche*, Temuco, Instituto de Estudios Indígenas – UFRO – Ediciones Escapate, 2001, p. 15-30 ; Cayuqueo P., *Op. Cit.*

8 Un programme de recherche en cours nous permet d'affirmer l'existence entre 1941 et 1971 de plus de 90 « régisseurs » (aujourd'hui « conseillers ») municipaux mapuche dans les communes relevant du territoire mapuche, c'est-à-dire les Huitième, Neuvième, Dixième et Quatorzième régions. Dans tous les cas recensés, les régisseurs mapuche se présentaient sous l'étiquette de partis politiques, indépendamment du fait qu'ils appartiennent, dans leur majorité, à des organisations indiennes.

9 Correa M., Molina R. et Yáñez N., « La reforma agraria y las tierras mapuches », *América Latina: Revista del Doctorado en el Estudio de las Sociedades Latinoamericanas*, n° 2, 2002, p. 223-265.

10 Rupailaf R., « Las organizaciones mapuches y las políticas indigenistas del Estado chileno (1970-2000) », *Revista de la Academia*, n° 7, 2000, p. 59-103.

11 Bengoa J., *Op. Cit.*

12 Garretón M., « Política y sociedad en Chile. Una mirada desde el bicentenario », in Figueroa M. et Vicuña M., *El Chile del Bicentenario*, Santiago, Ediciones Universidad Diego Portales, 2008, p. 243-274.

13 Au début de la décennie 1990, le gouvernement de Patricio Aylwin prit trois initiatives visant à modifier la relation entre l'État et les peuples indiens : d'abord, la loi indienne 19 253, ensuite la ratification de la convention 169 de l'OIT, puis une réforme constitutionnelle reconnaissant l'existence des peuples indiens au Chili. Seule la première fut adoptée -après plusieurs modifications- et appliquée. La ratification n'intervint que dix-huit ans après, en septembre 2008 ; la réforme constitutionnelle est quant à elle encore en discussion au Congrès.

14 Campos L., *Relaciones interétnicas en pueblos originarios de México y Chile*, Santiago, Universidad Academia de Humanismo Cristiano, 2008.

15 Kymlicka W., *Ciudadanía Multicultural. Una teoría liberal de los derechos de las minorías*. Barcelona, Paidós, 1996.

16 Taylor C., *El multiculturalismo y la política del reconocimiento*, Mexico, Fondo de Cultura Económica, 1993.

17 Agudelo C. et Recondo D., « Multiculturalismo en América Latina. Del Pacífico mexicano al Pacífico colombiano », in Hoffmann O. et Rodríguez M. T., *Los retos de la diferencia. Los actores de la multiculturalidad entre México y Colombia*, Mexico, Publicaciones de la Casa Chata, CIESAS, CEMCA, IRD, ICAHN, 2007, p. 57-80.

18 « El ciclo de la década ganada. » TOLEDO V., « Políticas Indígenas y Derechos territoriales en América Latina: 1990-2004 ¿Las fronteras indígenas de la Globalización? » in Dávalos P., *Pueblos indígenas, estado y democracia*, Buenos Aires, CLACSO, 2005, p. 67-102, p. 72.

19 Hernández A., Paz S. et Sierra M., « Introducción », in Hernández A., Paz S. et Sierra M. T., *El Estado y los indígenas en tiempos del PAN: Neindigenismo, legalidad e identidad*, Mexico, Porrúa-Ciesas, 2004, p. 7-26.

20 Díaz-Polanco H., « Reconocimiento y redistribución », in Hernández R., Paz S., Sierra M. T., *Op. Cit.*, p. 333-356 ; Hoffmann O. et Rodríguez M., « Introducción », in Hoffmann O. et Rodríguez M., *Los retos de la diferencia. Los actores de la multiculturalidad entre México y Colombia*, Mexico, Publicaciones de la Casa Chata, CIESAS, CEMCA, IRD, ICAHN, 2007, p. 13-56.

21 Gledhill J., « La ciudadanía y la geografía social de la neoliberalización profunda », *Relaciones 100*, vol. xxv, automne 2004, p. 74-106.

22 Campos L., « La problemática indígena en Chile. De las políticas indigenistas a la autonomía cultural », *Revista de la Academia*, n° 7, 2000, p. 39-58 ; MELLA M., *Movimiento mapuche en Chile: 1977-2000*, mémoire de licence inédit, Universidad Academia de Humanismo Cristiano, Santiago, Chile, 2001.

23 Foerster R. et Lavanchy J., *La problemática mapuche. Sociedad-Política-Economía. Análisis del año 1999*, 1999, p. 65-102 ; Lavanchy J., *El Pueblo mapuche y la Globalización. Apuntes para una propuesta de comprensión de la cuestión mapuche en una era global*. Communication présentée au séminaire « Desarrollo hacia fuera y globalización en Chile, siglos XIX y XX » du professeur Gabriel Salazar, Facultad de Filosofía y Humanidades, Universidad de Chile, 2003.

24 Pairican F., *Malon. La rebelión del movimiento mapuche 1990-2013*, Santiago, Pehuen, 2014.

25 Burguete A., « Gobernar en la diversidad en tiempos de multiculturalismo en América Latina », in Leyva X., Burguete A. et Speed S., *Gobernar (en) la diversidad : Experiencias indígenas desde América Latina. Hacia la investigación de co-labor*, Mexico, Ciesas - Flacso Ecuador y Guatemala, Publicaciones de la casa Chata, 2008, p. 15-64.

26 *Ibid.*, p. 27.

27 Espinoza C., « Procesos etnopolíticos en la transición democrática chilena », *Cuadernos de Antropología Social*, N° 45, 2017, p. 21-36.

28 Assies W., « La descentralización en perspectiva », in Assies W., *Gobiernos locales y reforma del Estado en América Latina*, Mexico, Colmich, 2003, p. 13-34.

29 Espinosa M., « Descentralización, poderes locales indígenas y manejo de recursos naturales en el Ecuador », in Assies W., *Gobiernos locales y reforma del Estado en América Latina*, Mexico, Colmich, 2003, p. 189-207.

30 Dehouve D., *Ensayo de Geopolítica indígena. Los municipios tlapanecos*, Mexico, Ciesas - Edit. Porrúa, 2001 ; Delamaza G., *Tan Lejos tan cerca. Políticas públicas y sociedad civil en Chile*, Santiago, Lom Ediciones, 2005.

31 Aguilar E. et Bueno C., « La globalización de las expresiones locales », in Bueno C. et Aguilar E., *Las expresiones locales de la Globalización : México y España*, Mexico, Ciesas-Universidad Iberoamericana, 2003, p. 5-48.

32 Bengoa J., *La emergencia indígena en América Latina*, Santiago, Fondo de Cultura Económica, 2000 ; Le Bot Y., *La Gran Revuelta Indígena*, Mexico, Universidad Iberoamericana Puebla y Oceano, 2013.

33 Agudelo C. et Recondo D., *Op. Cit.*

34 Iturralde D., « Movimientos indígenas y contiendas electorales (Ecuador y Bolivia) », in Bartolomé M. et Barabas A., *Autonomías étnicas y Estados nacionales*, Mexico, Instituto Nacional de Antropología en Historia (INAH), 1998, p. 231-241.

35 Bartolomé M., *Gente de costumbre y gente de razón: Las identidades étnicas en México*, Mexico, Siglo XXI, 1997.

36 Burguete A., « Gobernar en la diversidad en tiempos de multiculturalismo en América Latina », in Leyva X., Burguete A. et Speed S., *Gobernar (en) la diversidad : Experiencias indígenas desde América Latina. Hacia la investigación de co-labor*, Mexico, Ciesas - Flacso Ecuador y Guatemala, Publicaciones de la casa Chata, 2008, p. 15-64.

37 Restrepo E., « Imaginando comunidad negra: etnografía de la etnización de las poblaciones negras del Pacífico Sur colombiano », in Pardo M., *Acción colectiva, Estado y etnicidad en el Pacífico colombiano*, Bogotá, Instituto Colombiano de Antropología e Historia, 2001, p. 41-70 ; Hoffmann O. et Rodríguez M., « Introducción », in Hoffmann O. et Rodríguez M., *Los retos de la diferencia. Los actores de la multiculturalidad entre México y Colombia*, Mexico, Publicaciones de la Casa Chata, CIESAS, CEMCA, IRD, ICAHN, 2007, p. 13-56.

38 Ospina P., « Movimiento indígena ecuatoriano, gobierno territorial local y desarrollo económico : los casos del Gobierno Municipal de Cotacachi y el Gobierno Provincial de Cotopaxi », in Larrea C., Ospina P., Arboleda M. et Santillana A., *En las fisuras del poder*, Quito, Instituto de Estudios Ecuatorianos, 2006, p. 15-118.

39 Foerster R. et Vergara J., « Algunas transformaciones de la política mapuche en la década de los noventa », *Anales de la Universidad de Chile*, vol. IV, série 13, 2001, p. 2-23.

40 Marimán J., « Cuestión Mapuche, Descentralización del Estado y Autonomía Regional », *Materiales de Discusión 1*, CEDM-LIWEN, 1990, p. 189-205. Disponible en ligne: <http://www.xs4all.nl/~rehue/art/jmar1.html>

41 Durston J., « Poder local y movimiento étnico en Villarrica, Chile », in Assies W., Gundermann H., *Movimientos Indígenas y Gobiernos Locales en América Latina*, Santiago, Línea Editorial IIAM, 2007, p. 290-327.

42 Cayuqueo P., *Op. Cit.*

43 Source : servel.cl.

44 Espinoza C., « El desafío municipal mapuche. Etnografía de una experiencia política : Tirúa 1992-2008 », *Revista de Antropología Iberoamericana AIBR*, vol-13, n° 3, 2018, p. 355-379.

45 Delamaza G., *Tan Lejos tan cerca. Políticas públicas y sociedad civil en Chile*, Santiago, Lom Ediciones, 2005.

46 Boccara G., « Notas acerca de los dispositivos de poder en la sociedad colonial-fronteriza, la resistencia y la transculturación de los reche-mapuche del centro-sur de Chile (siglos XVI-XVIII) », *Revista de Indias*, vol. LVI, n° 208, 1996, p. 659-695.

47 Figure chamanique par excellence de la culture mapuche.

48 Un lonko est le chef d'une communauté familiale mapuche, au rôle religieux et administratif (note du traducteur).

49 Casen, 2009, Pladeco 2014-2018.

50 Caniguan N., *Municipio, Identidad y Alcalde Mapuche. Estudio de caso en la Comuna de Saavedra*, mémoire de licence inédit, Santiago, Universidad Academia de Humanismo Cristiano, 2007 ; Montero H., « Identidad étnica y municipio. La nueva comuna de Chol Chol dirigida por un alcalde mapuche », mémoire de licence inédit, Universidad Academia de Humanismo Cristiano,

Santiago, Chile, 2007 ; Norero R., *Municipio y Etnicidad. El caso de la comuna de Alto Biobío*, mémoire de licence inédit, Universidad Academia de Humanismo Cristiano, 2007.

51 Espinoza C., *Op. Cit.*

52 Saldaña J., « Crisis en la participación electoral y debate sobre la obligatoriedad del voto en Chile », in Navia P., Morales M. et Briceño R., *El genoma electoral chileno. Dibujando el mapa genético de las preferencias políticas en Chile*, Santiago, Ediciones Universidad Diego Portales, 2009, p. 55-76 ; Cantillana C., « Inscritos que no votan: la abstención electoral en Chile y sus factores explicativos », in Navia P., Morales M. et Briceño R., *Op. Cit.*, p. 77-96.

53 Les communes pour lesquelles nous avons étudié l'évolution de la participation électorale et qui montrent clairement cette augmentation constante sont Alto Bío Bío, Los Álamos et Tirúa dans la VIII^e région, ainsi que Cholchol, Curarrehue, Galvarino, Lumaco, Pucón, Puerto Saavedra et Renaico dans la IX^e région.

54 Moulián T., « El sistema de partidos en Chile », in Cavarozzi M. et Abal J. M., *El asedio a la política. Los partidos latinoamericanos en la era neoliberal*, Buenos Aires, Ediciones Homo Sapiens, 2002.

55 Aujourd'hui, parmi les sept sièges de la municipalité pourvus par élection (un maire et six conseillers), six sont occupés par des mapuche, dont celui de maire.

56 Espinoza C., *Mapuches y Poder Local, Transformaciones en el escenario político de Tirúa (1992-2008)*, Chile, thèse de doctorat inédite, Ciesas, México, 2011.

57 Aylwin J., *Op. Cit.*

58 Asesorías para el desarrollo, 2002.

59 *Ibid.*, p. 5.

60 Entretien avec Adolfo Millabur, janvier 2008.

61 Voir le site web de l'organisation : www.identidadlafkenche.cl/laf.

62 Le Programme Orígenes (« Origines ») est un programme d'investissement social financé par la Banque interaméricaine du développement (BID) et le gouvernement chilien, lancé durant le mandat du président Ricardo Lagos (2000-2006) et destiné aux peuples aymara, atacameño, quechua et mapuche en zone rurale.

63 FAO, 2010.

64 Il existe trois définitions distinctes du concept de communauté. D'abord celle de la communauté traditionnelle, basée sur des lignages préexistants à la réduction des mapuche et leur assignation à des titres de propriété (títulos de merced). Ensuite, la communauté territoriale, formée précisément à partir des réductions mapuche à la fin du XIX^e siècle. Enfin, la communauté juridique, fruit de la Loi indienne de 1993. Dans la majorité des cas, les communautés territoriales et juridiques coïncident.

65 L'intégration de la nouvelle communauté était un moyen pour les dirigeants de la plateforme territoriale d'atteindre le nombre de rehues correspondant à l'Ayllarehue (neuf), ancienne instance d'intégration sociale mapuche, critère lié à l'objectif de reconstitution des espaces territoriaux traditionnels exprimé par Millabur et avant lui par le chef Luis Llanquilef.

66 Entretien avec Segundo Yevilao, mars 2007.

67 Ce type d'établissement a fait objet de critiques récurrentes dans le débat public, que ce soit lors de la mobilisation étudiante de 2006 ou plus encore de celle de 2011. Ces critiques, issues essentiellement de l'aile gauche du spectre politique, défendent le droit à une éducation publique, gratuite et de qualité.

Para citar este artículo

Referencia electrónica

Claudio Espinoza Araya, « Gouvernement local mapuche et reconfigurations territoriales: le cas de Tirúa », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos* [En línea], Cuestiones del tiempo presente, Puesto en línea el 08 octubre 2020, consultado el 04 noviembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/nuevomundo/82601> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/nuevomundo.82601>

Autor

Claudio Espinoza Araya

Professeur à la faculté d'Anthropologie de l'Universidad Academia de Humanismo Cristiano (Santiago du Chili), chercheur associé au Centre d'études interculturelles et indiennes (CIIR), projet CONICYT/FONDAP/15110006.

Derechos de autor



Nuevo mundo mundos nuevos est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.